

COMMUNE DE SARDENT

EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
Délibération n°2023/32

L'an deux mil vingt-trois, le 15 juin à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de SARDENT dûment convoqué, s'est réuni à la Mairie sous la présidence de monsieur Thierry GAILLARD, Maire

Date de convocation du Conseil Municipal : 09/06/2023

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 14

Qui ont pris part à la délibération : 12

**Etaient présents** : MMES Joëlle FAUCONNET, Patricia ANGELINI, Angélique VEYSSET, Fanny CADILLON- LAPORTE, MS GAILLARD Thierry, AUGUSTYNIAC Jérôme, DUGUET Pierre, David CHASSAGNE, Christian GAUTHIER, Jérôme CANDORET

**Etaient absents et excusés** : Ms Régis GUYONNET, Pascal LESOUPLE

Mme Christelle BAUMET donne pouvoir à M Thierry GAILLARD

Mme Sandra TERRACOL donne pouvoir à M Jérôme AUGUSTYNIAC

**Secrétaire de séance** : Mme Joëlle FAUCONNET

**Objet** : Demande de financement dans le cadre du contrat de résilience pour les travaux en faveur de la sécurisation des réseaux d'eau potable.

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le contrat de résilience conclu avec l'Agence de l'Eau Loire Bretagne pour soutenir les travaux en faveur de la sécurisation des réseaux d'eau potable et la baisse de la consommation.

Il précise qu'à plusieurs reprises le réseau communal a été concerné par des fuites et qu'à ce titre la commune a été ciblée pour un taux d'accompagnement financier de 70% par l'Agence de l'Eau.

Afin de remédier à ces pertes inutiles de ressource en eau, Monsieur le Maire propose de déposer une demande de financement auprès de l'Agence de l'Eau Loire Bretagne.

Monsieur le Maire présente le plan de financement prévisionnel de l'opération :

PLAN DE FINANCEMENT  
SECURISATION DE L'EAU POTABLE

| DEPENSES                                                                                    |              | RECETTES                           |              |
|---------------------------------------------------------------------------------------------|--------------|------------------------------------|--------------|
| Renouvellement de réseaux fuyards et installation de dispositifs de localisation des fuites | 162 854,50 € | Agence de l'Eau Loire Bretagne 70% | 113 998,15 € |
| TOTAL HT                                                                                    | 162 854,50 € | Financement communal HT            | 48 856,35 €  |
| TVA                                                                                         | 32 570,90 €  | FCTVA                              | 32 057,58 €  |
|                                                                                             |              | TVA A LA CHARGE DE LA COMMUNE      | 513,32 €     |
| TOTAL TTC                                                                                   | 195 425,40 € | TOTAL                              | 195 425,40 € |

Envoyé en préfecture le 16/06/2023

Reçu en préfecture le 16/06/2023

Publié le

20 juin 2023

ID : 023-212316806-20230615-202332-DE

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité ;

- **Autorise M le Maire à** déposer une demande de financement pour la sécurisation du réseau d'eau potable auprès de l'Agence de L'Eau Loire Bretagne.

Fait et délibéré en Mairie,

Pour copie conforme,

En Mairie, le 15 juin 2023

Publié, le 20 juin 2023

Transmis, le 16 juin 2023

Certifié exécutoire

Le Maire, Thierry GAILLARD



La secrétaire de séance, Joëlle FAUCONNET